



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement sur une superficie de 1,93 ha en vue de l'aménagement d'un lotissement comprenant 17 lots au lieu-dit "Seguin" sur la commune de Saint-Pardon-de-Conques (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL ELMA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARIS Philippe, Gérant

RCS / SIRET

5 3 7 5 6 4 6 0 1 0 0 0 2 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 1,93 ha d'un boisement de feuillus mixte acidiphile pour la réalisation d'un lotissement comprenant 17 lots au lieu-dit "Seguin" sur la commune de Saint-Pardon de Conques (33).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la réalisation d'un lotissement composé de 17 parcelles de terrain à bâtir, desservies par une voie nouvelle aménagée en impasse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par une coupe et abattage des arbres, arbustes et de la végétation herbacée gênant les constructions, un maximum sera conservé. Les souches seront ensuite enlevées et les débris de végétaux broyés.

Le sol sera ensuite travaillé travaillé sur l'emprise des constructions afin d'aménager les parcelles.

Le chemin actuel sera laissé en l'état et recolonisé par la végétation forestière. Le boisement existant entre le golf et le projet sera conservé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera le lotissement à réaliser.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes : Autorisation de défrichement, Permis d'aménager, Déclaration Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale apparente du lotissement	19 327 m ²
Surface totale apparente des lots	16 081 m ²
Surface totale voirie enrobée	1 262 m ²
Surface totale accès en bicouche	102 m ²
Surface totale des espaces verts	1 882 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Seguin"
33 210 Saint-Pardon-de-Conques

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 11' 53" W Lat. 44° 32' 24" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Gironde, il existe un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur les routes départementales de trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules approuvé le 26 juin 2014 ainsi qu'un Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2ème échéance approuvé le 29 février 2016. La commune de Saint-Pardon-de-Conques n'est cependant pas concernée par ces plans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de délimitation des zones humides a été menée par GESOLIA en décembre 2016 d'après le critère pédologique. Il n'a été pas diagnostiqué de zone humide au droit du site du projet, selon des observations pédologiques, au sens de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 1er octobre 2009 définissant les zones humides (cf Annexe 8). De plus, lors des inventaires écologiques de BKM, l'habitat et la flore observés sont communs (cf. Annexe 6).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN inondation approuvé le 23 mai 2014 et est concernée par le Programme d'Actions Préventive sur les Inondations (PAPI) de la Garonne. Le projet n'est pas concerné par les zonages du PPRN et du PAPI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pardon-de-Conques est concernée par une ZRE au titre du réseau hydrographique de la Garonne. Le lotissement est éloigné de la Garonne et de ses affluents et n'engendrera pas de prélèvements dans ce réseau hydrographique.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 3 km autour du projet, il existe le captage dit "La Gaule" (code BSS n° 08523X0094). Le projet est implanté à 2,4 km au Sud-Ouest du périmètre de protection éloignée de ce captage (cf. Annexe 9).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive "Habitats" : - "Réseau hydrographique du Brion", à 3,9 km à l'Ouest, - "La Garonne", à 2,7 km au Nord, - "Réseau hydrographique de la Beuve", à 3,5 km à l'Est. (cf. Annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement n'engendrera aucun prélèvement d'eau. La parcelle sera en suite divisée en 17 lots raccordés à l'eau potable, à partir du réseau à poser sous la voie nouvelle du programme et raccordé au réseau existant sous la voie communale n°5.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une nappe au droit du projet, relevée au sein d'un puits de particulier à 3,00 m de profondeur le 28 novembre 2016. Ce puits est seulement à 50 m du site et d'une profondeur limitée à 5,85 m/sol. Le projet de lotissement ne prévoit pas d'ouvrage en sous-sol. Les seules excavations prévues seront les tranchées de passages des réseaux divers d'une profondeur limitée (environ 1,00 m/sol), tranchées réalisées par tronçons? afin de s'affranchir de toute venue d'eau et de pompage de la nappe en phase chantier, les travaux seront planifiés en période d'étiage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera : - la destruction d'un boisement de feuillus mixte : habitat naturel et flore communs dans la région. - un risque modéré de destruction d'habitat terrestre d'amphibiens utilisant potentiellement la mare située en bordure du Golf. Une frange boisée de minimum 10 mètres sera conservée entre la mare et le lotissement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les sites Natura 2000 présents à proximité étant donné l'absence de lien hydrographique entre le projet et ces sites (plus de 700 mètres entre le ruisseau le plus proche et le site de projet) et la distance (plus de 2,5 km) qui les sépare.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un espace naturel composé d'un boisement de feuillus mixte. Il entraîne donc un changement d'occupation du sol permanent et une consommation d'espaces forestiers. Toutefois, la superficie concernée (1,93 ha) est faible par rapport à la surface du massif forestier environnant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée de nappes : sensibilité moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera peu de déplacement : engins de défrichage, puis engins de chantier et habitants des 17 lots du lotissement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le défrichage sera source de bruit (utilisation d'engins motorisés) et la zone est proche des zones d'habitat. Les nuisances seront cependant temporaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins motorisés lors du défrichage, il n'y aura pas de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des parties communes (voirie, espaces verts) seront recueillies et stockées dans des noues latérales situées le long de la chaussée et reliées entre elles par des canalisations/drains, puis ensuite rejetées dans le fossé existant le long de la VC n°5 avec un débit limité à 3l/s. Les eaux issues des lots 1 à 10 seront stockées sur chacun des lots avant rejet vers le plot de branchement simple prévu au fond du lot avec un débit limité à 3l/s. Pour les autres lots, elles seront stockées dans les noues communes dans la limite de 200 m² imperméabilisés par lot et au-delà à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du lotissement seront évacuées par le réseau d'évacuation situé sous la voie du lotissement et raccordé au réseau public existant sous le chemin rural n°10.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la destruction de 1,93 ha de surfaces sylvicoles, superficie faible par rapport à la surface du massif forestier environnant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter les effets du projet sur les habitats naturels et la faune, une frange boisée de minimum 10 mètres sera conservée entre la mare et le lotissement.

Les eaux pluviales issues des futures surfaces imperméabilisées (toiture, chaussée) feront l'objet d'une gestion qualitative et quantitative avant rejet dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. Annexe 10

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Description du milieu naturel du site
Annexe 7 : Localisation des zones à sensibilité particulière à proximité du projet
Annexe 8 : Etude zone humide
Annexe 9 : Cartographie des périmètres de protection du captage AEP dit "La Gaule" (transmis le 21 décembre 2016 par l'Agence Régionale Santé)
Annexe 10 : Auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LANGON

le,

04/05/2018

Signature

Sarl ELMA

Agence Immobilière

93, cours du Général Leclerc - 33210 LANGON

Tél. 05 56 76 11 25 - Fax : 05 56 62 32 16

Siret : 551 631 601 00012 - APE : 6810Z

ANNEXES

**ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES
RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE**



Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

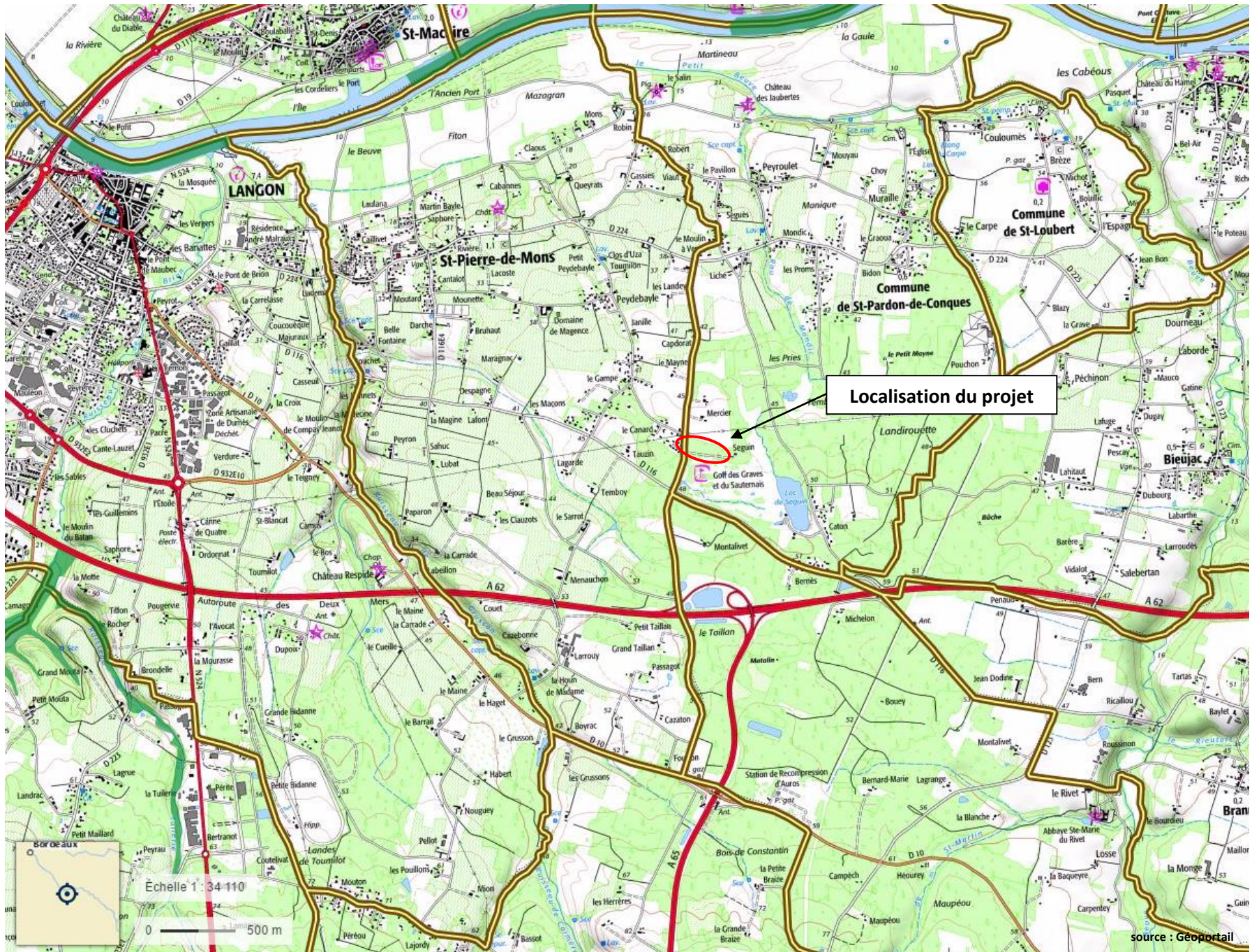
NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
Nom de la voie		<input type="text"/>	
<input type="text"/>			
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Pays		<input type="text"/>	
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
<input type="text"/>			
Personne morale			
Nom	<input type="text" value="SARL ELMA"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social			
Numéro	<input type="text" value="93"/>	Extension	<input type="text"/>
Nom de la voie		<input type="text" value="Cours du Général de Gaulle"/>	
<input type="text"/>			
Code postal	<input type="text" value="33210"/>	Localité	<input type="text" value="LANGON"/>
Pays		<input type="text" value="FRANCES"/>	
Tél.	<input type="text" value="06 80 06 60 78"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="philippe.baris @ wanadoo.fr"/>		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	<input type="text" value="BARIS"/>	Prénom	<input type="text" value="Philippe"/>
Qualité	<input type="text" value="Gérant"/>		
Tél.	<input type="text" value="06 80 06 60 78"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="philippe.baris @ wanadoo.fr"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

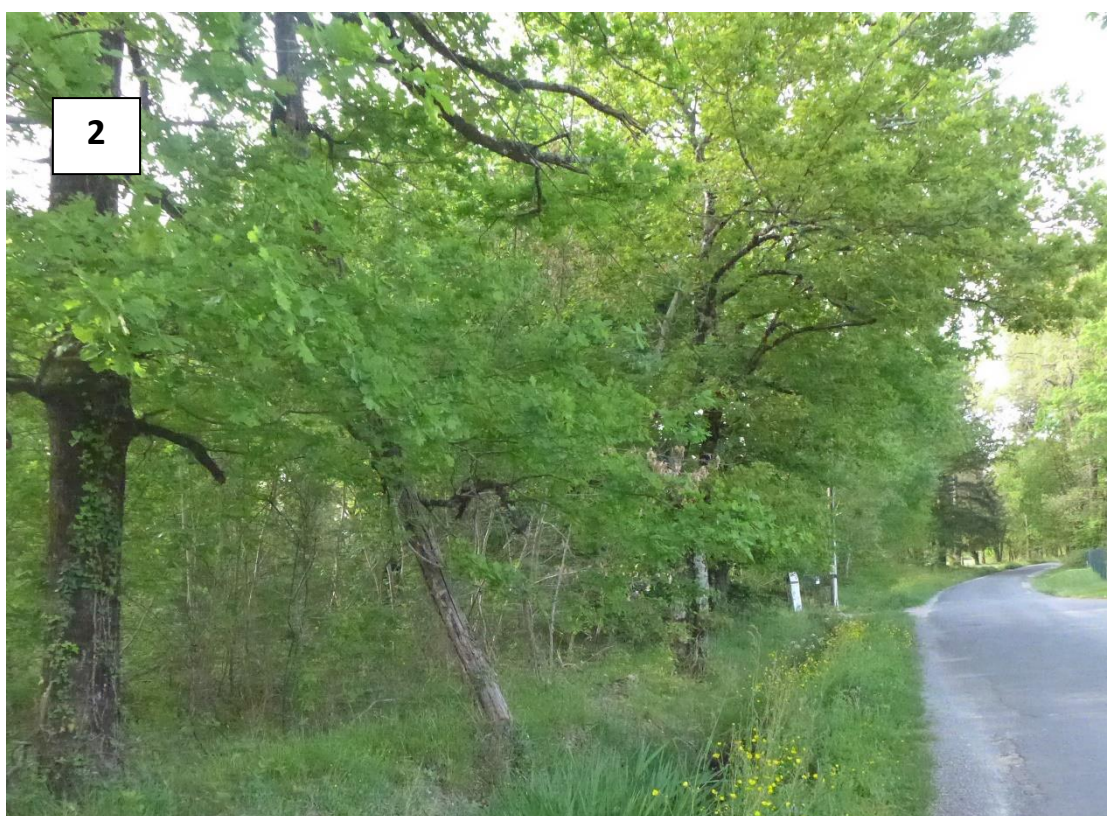


ANNEXE 3 : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

LOCALISATION DES PRISES DE VUE



Photographies du site prises le 27 avril 2018



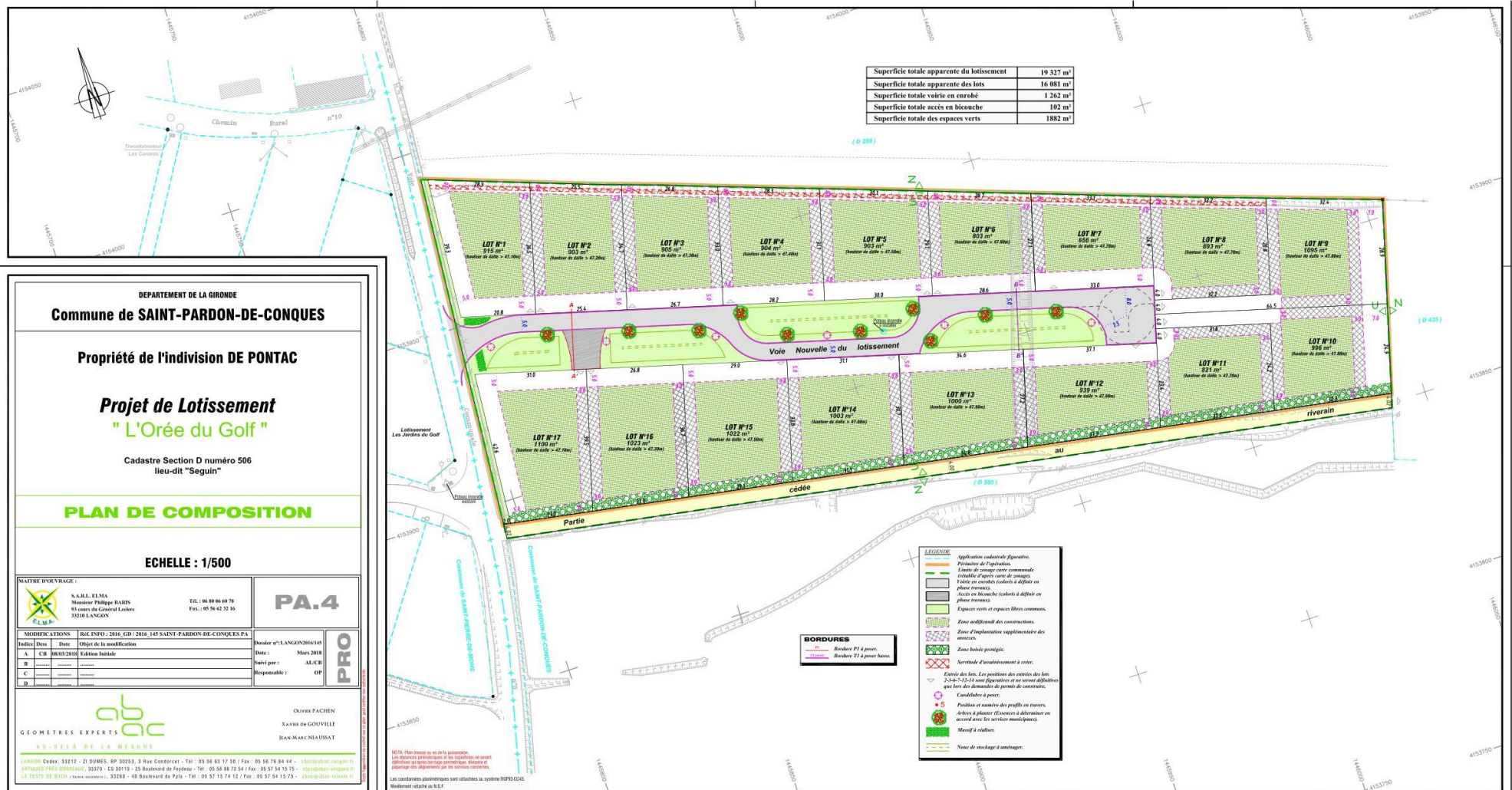








ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de SAINT-PARDON-DE-CONQUES

Propriété de l'indivision DE PONTAC

Projet de Lotissement
" L'Orée du Golf "

Cadastre Section D numéro 506
lieu-dit "Seguin"

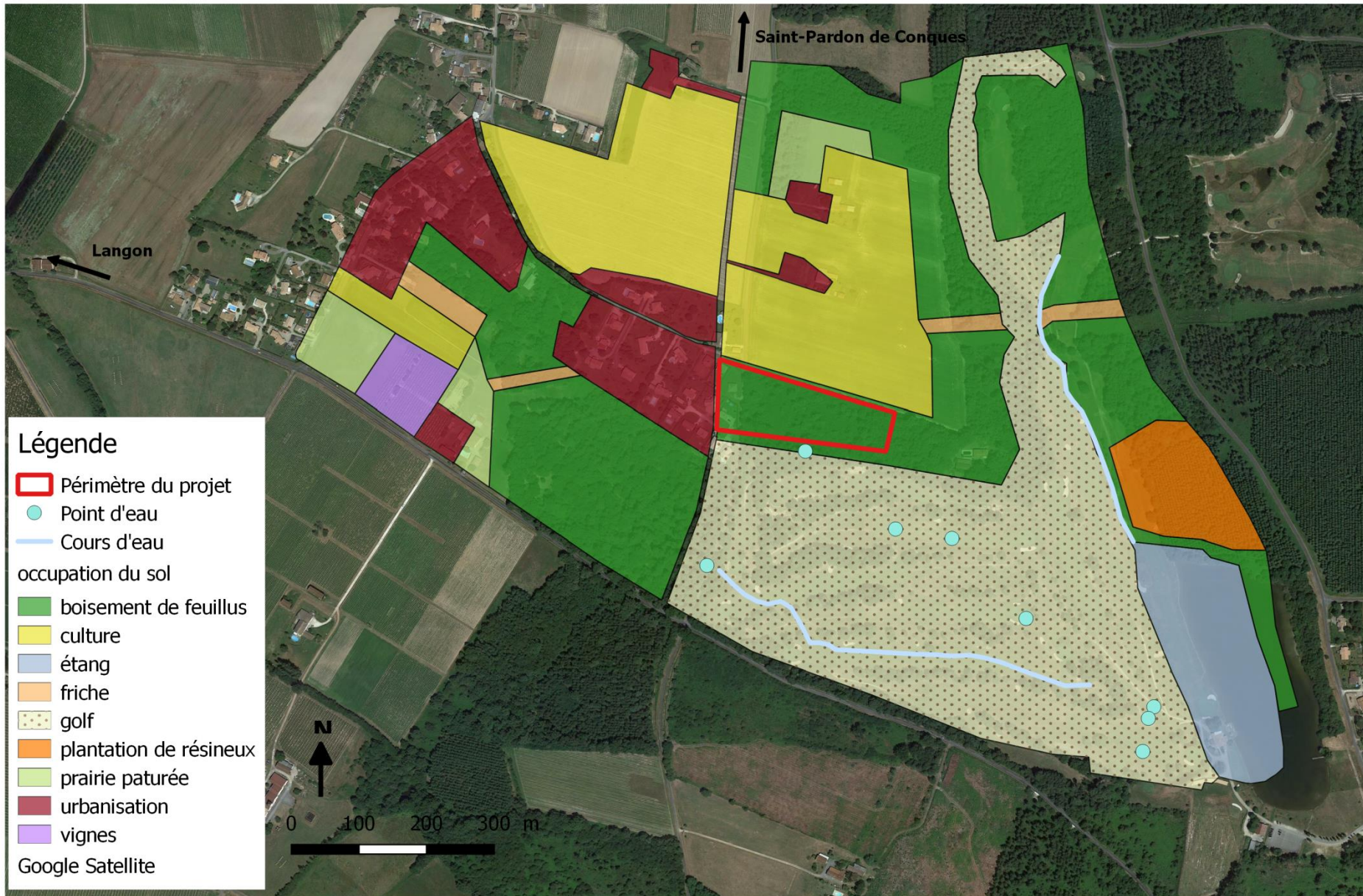
PLAN DE COMPOSITION

ECHELLE : 1/500

NATURE D'OUVRAGE :			PA.4
SAËLL E.M.A. Monsieur Philippe BARN 93 cours du Général Leclerc 33260 LANGON			
TÈL : 06 86 06 60 78 FAX : 05 56 42 32 16			
MODIFICATIONS			
Indice	Date	Objet de la modification	
A	08/05/2016	Edition Initiale	
B		Suivi par : ALCB	
C		Responsable : OP	
D			
Olivier PACHEN Xavier de GOUVILLE Jean-Marc NAUDSAT			
<small>NOTA: Plan dressé au vu de la parcelle. Les dimensions périmétriques et les superficies ne sont opposables qu'à titre indicatif. Elles ne sont pas opposables aux administrations, ni aux services concernés. Les coordonnées géométriques sont rattachées au système NAD83 CGCS. Règlement relatif au NAD.</small>			

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

OCCUPATION DU SOL



**ANNEXE 6 : DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL DU
SITE**

PARCELLE DU PROJET



Description du milieu naturel du site

La description des milieux qui composent le site résulte d'une visite sur le terrain réalisée par un expert écologue de BKM le 17 avril 2018, à une période propice à l'observation de la flore et de la faune.

1. Les habitats et la flore

Le site du projet se compose d'un boisement de type chênaie acidiphile, avec une strate arbustive dense sur la majorité de la parcelle.

La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), qui est accompagné du châtaignier (*Castanea sativa*), du charme (*Carpinus betulus*), et du Chêne rouge (*Quercus rubra*).

La strate arbustive comprend des espèces des sols acides telles que le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), le Tremble (*Populus tremula*), le Saule roux (*Salix acuminata*)...

La strate herbacée est peu recouvrante et peu variée, mais se diversifie sur la lisière du chemin, côté sud du site : Gaillet jaune (*Gallium verum*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Pulmonaire officinale (*Pulmonaria officinalis*), Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Ronce (*Rubus sp*), Lierre rampant (*Hedera helix*), , Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Petit houx (*Ruscus aculeatus*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Oseille crépue (*Rumex crispus*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*).

L'habitat et la flore qui le compose sont communs et très répandus dans la région. Ils ne présentent pas d'enjeu particulier.

2. La faune

➤ Mammifères

La zone de projet présente des milieux favorables aux mammifères terrestres. La présence de milieux boisés offre en effet des habitats propices à ce groupe, notamment pour le refuge et l'alimentation. En outre, la présence d'un point d'eau à proximité immédiate augmente l'attrait du site. Cependant, l'urbanisation proche constitue une source de dérangement non négligeable pour les espèces les plus sensibles. Des chevreuils et sangliers fréquentent néanmoins le site. La zone est assez peu favorable aux chiroptères. Parmi les quelques chênes présents en strate arborée, aucun vieil arbre susceptible d'abriter des gîtes arboricoles pour chiroptères n'a été observé. La zone peut cependant être utilisée comme territoire de chasse.

➤ **Oiseaux**

Les milieux présents sur le site peuvent être favorables à diverses espèces affectionnant les milieux fermés. Plusieurs espèces ont été entendues sur le site lors du passage de l'écologue, telles que le Pic vert, la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, le coucou gris, la Sittelle torchepot, le Rouge-gorge familier, la Mésange bleue, le Merle noir et le Pinson des arbres. D'autres espèces fréquentant les habitats alentours peuvent également se retrouver dans la zone du projet, telles que la Corneille noire ou la Pie bavarde qui ont également été entendues. Toutes ces espèces sont communes.

➤ **Amphibiens**

Une mare se situe au sud du projet en bordure du terrain de golf, potentiellement favorable aux amphibiens. Lors de la visite du site, seules des grenouilles vertes, espèces communes, ont été contactées. Potentiellement, la mare peut accueillir d'autres espèces communes : Salamandre tachetée, Triton marbré, Crapaud commun, Grenouille agile.

Le projet n'affectant pas la mare, l'habitat de reproduction de ces espèces sera préservé.

Concernant les habitats terrestres, ces espèces ayant des capacités de dispersion relativement limitées, de l'ordre d'une centaine de mètres maximum, leur habitat terrestre ne devrait pas être affecté. La Grenouille agile et le Crapaud commun ont des capacités de dispersion plus importantes : ils pourront donc trouver des habitats de substitution en périphérie du site, d'autant qu'une bande boisée de minimum 10 mètres sera maintenue entre la mare et le projet et qu'une parcelle boisée est située à l'ouest de la mare de l'autre côté d'une route communale peu fréquentée. Le chemin actuel d'accès à l'habitation de fond de parcelle sera laissé en état et sera recolonisé par des essences forestières, favorables aux amphibiens. De même, il est prévu en fond de lot d'obliger l'implantation de haies d'essences locales variées selon un cahier des charges strictes joint au règlement du lotissement.

Au final, le projet n'aura pas d'incidences significatives sur les amphibiens.

➤ **Reptiles**

Le site offre des habitats assez peu favorables aux reptiles. Le Lézard des murailles a cependant été observé sur la lisière ensoleillée du chemin.

➤ **Insectes**

La parcelle du projet est composée d'un boisement dense relativement peu favorable aux lépidoptères et odonates. La mare située en bordure du terrain de golf peut accueillir quelques espèces d'odonates en reproduction mais celles-ci resteront à proximité de leur habitat de reproduction et ne s'aventureront pas dans le boisement. Aucune espèce n'a été observée lors de la visite.

Parmi les quelques chênes présents en strate arborée, seul un arbre présente un potentiel trou d'émergence de Lucane cerf-volant. Les chênes présents sont en bonne santé et peu favorables à la colonisation par les coléoptères saproxyliques. A noter que les arbres remarquables qui ne nécessitent pas d'être enlevés de par l'implantation du projet (implantation de la voirie et des bâtiments) seront conservés, et notamment ceux situés en périphérie du projet.

**ANNEXE 7 : LOCALISATION DES ZONES À SENSIBILITÉ
PARTICULIÈRE À PROXIMITÉ DU PROJET**

PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION PROCHES DU PROJET



ANNEXE 8 : ÉTUDE ZONE HUMIDE

Diagnostic Zone Humide

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, GESOLIA a diagnostiqué la présence ou non de zone humide, selon le critère pédologique.

GESOLIA a mené deux campagnes de reconnaissances au droit du terrain objet du projet (localisation en fin d'annexe) :

- une campagne initiale de 6 sondages longs à la pelle mécanique, notés S1 à S6, descendus entre 3,00 m et 3,30 m/sol, **le 28 novembre 2016**,
- une campagne complémentaire de 14 sondages courts à la tarière manuelle, notés T1 à T14, descendus jusqu'à 1,20m/sol, **le 09 décembre 2016**.

Afin de voir la présence ou non d'une zone humide, les conditions pédologiques nécessaires pour ce type de solum sont :

1- « Traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur

-> classe d'hydromorphie GEPPA = V a, b, c, et d

Ou

2 - Traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et présence d'un horizon réductique de profondeur (entre 80 et 120 cm)

-> classe d'hydromorphie GEPPA = IV d »

Seul le critère 1- est valable, car il n'a pas été observé de traces réductiques traduisant un engorgement plus permanent en profondeur (entre 80 et 120 cm).

Suite aux investigations menées par GESOLIA le 28 novembre et le 09 décembre 2016, il convient donc de regarder les profondeurs d'apparition des traces rédoxiques :

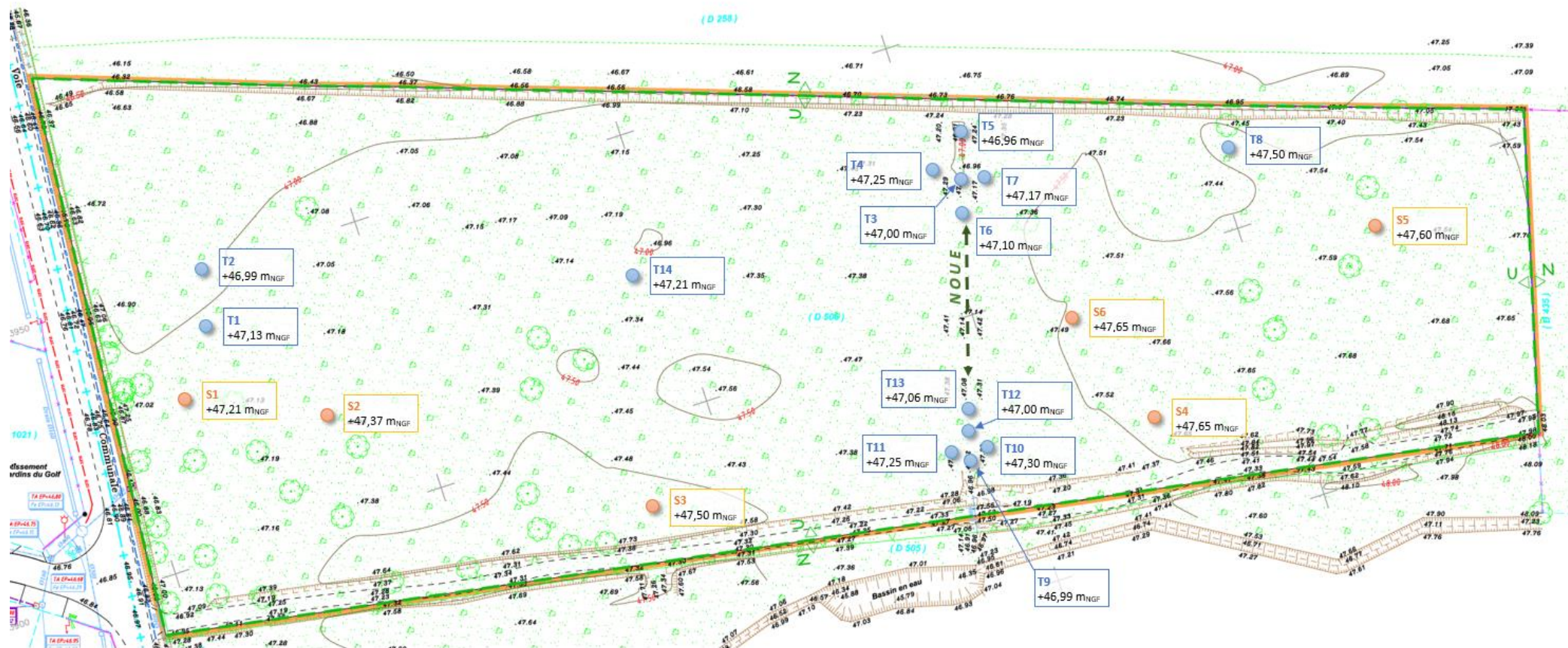
Sondage	Profondeur d'apparition des traces rédoxiques	Classe d'hydromorphie GEPPA	Zone humide
S1	0,60 m/TA Se prolongeant	III b	NON
S2	0,60 m/TA Se prolongeant	III b	NON
S3	0,50 m/TA Se prolongeant	III b	NON
S4	0,50 m/TA Se prolongeant	III b	NON
S5	0,55 m/TA Se prolongeant	III b	NON
S6	0,50 m/TA Se prolongeant	III b	NON

Tarière	Profondeur d'apparition des traces rédoxiques	Classe d'hydromorphie GEPPA	Zone humide
T1	0,50 m/TA Se prolongeant	III b	NON
T2	0,30 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T3	0,25 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T4	0,40 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T5	0,25 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T6	0,35 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T7	0,40 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T8	0,55 m/TA Se prolongeant	III b	NON
T9	0,25 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T10	0,45 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T11	0,45 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T12	0,25 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T13	0,40 m/TA Se prolongeant	IV c	NON
T14	0,40 m/TA Se prolongeant	IV c	NON

GESOLIA n'a diagnostiqué, en décembre 2016, selon des observations pédologiques, aucune zone humide au sens de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 définissant les zones humides.

Ceci est cohérent avec les observations floristiques de « BKM », réalisées dans le cadre de la démarche « cas par cas », qui ont amené à la conclusion suivante :

« L'habitat et la flore qui composent [le site du projet] sont communs et très répandus dans la région. Ils ne présentent pas d'enjeu particulier. »



- Sondage court tarière manuelle
Cote sol en mNGF
- Sondage profond pelle mécanique
Cote sol en mNGF

Implantation des sondages longs et courts réalisés par GESOLIA

**ANNEXE 9 : CARTOGRAPHIE DES PÉRIMÈTRES DE
PROTECTION DU CAPTAGE AEP DIT "LA GAULE"**

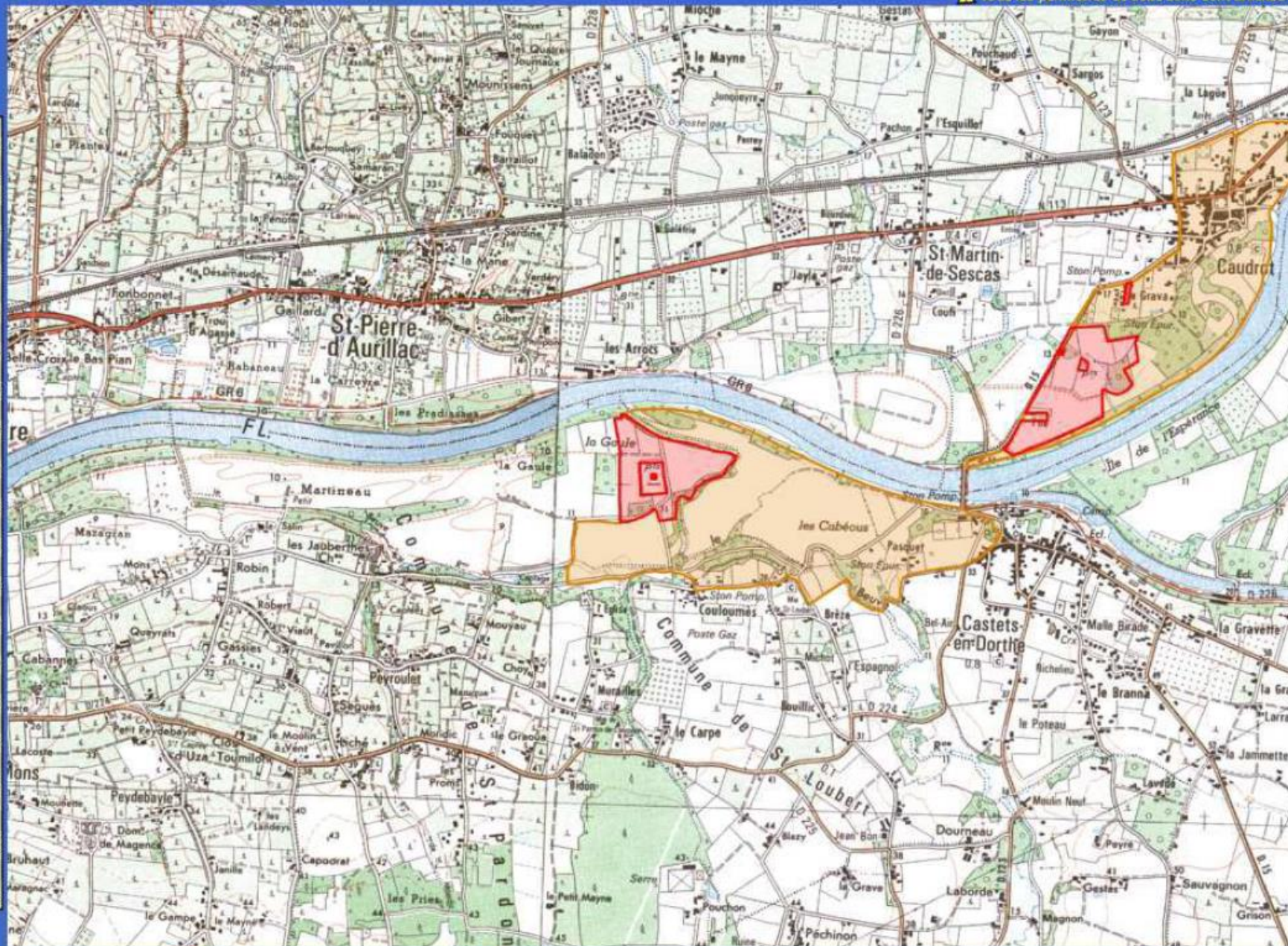
SAINT PARDON DE CONQUES : LA GAULE(08523X0094)

Périmètres de protection

⚠ Tous les périmètres de cette zone sont affichés



CODE SISE-EAUX	000312
COMMUNE	SAINT PARDON DE CONQUES
CODE INSEE	33457
NOM DU CAPTAGE	LA GAULE
CODE BSS	08523X0094
X (m)	400186
Y (m)	1954690
Z (m)	10
NATURE DE L'EAU	ES0
NAPPE	ALLUVIONS GARONNE
PROFONDEUR (m)	12
DEBIT (m3/j)	10
USAGE	AEP
DATE AVIS HYDRO	26/11/1999
DATE CDH	06/10/2005
DATE DUP	01/12/2005
ETAT DE LA PROCEDURE	Procédure terminée (captage public)
MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT DES EAUX CASTETS EN DORTHE
NOM UGE	SYNDICAT CASTETS EN DORTHE



Mise à jour
Septembre 2014

● Point de captage ■ Périmètres de protection rapprochée et immédiate ■ Périmètres de protection éloignée

ECHELLE : 1/25000

ARS Aquitaine-DT 33

ANNEXE 10 : AUTO-ÉVALUATION

Le site n'est pas inscrit dans une zone remarquable et les zones remarquables les plus proches sont relativement éloignées et ne sont pas en lien hydrographique avec le site de projet. Les milieux naturels présents sur le site du projet sont composés d'habitats et d'une flore commune dans la région et ne présentant pas d'enjeu particulier. Une mare est présente en bordure du projet. En cas de présence d'amphibiens, ceux-ci peuvent utiliser la parcelle forestière comme habitat terrestre. Cependant, le Triton palmé et la Salamandre tachetée, potentiellement présents dans cet habitat, n'ont pas leur habitat de protégé d'après la réglementation en vigueur.

La Grenouille agile, également potentiellement présente, possède une réglementation plus stricte protégeant son habitat terrestre. Cependant, celle-ci a un pouvoir de dispersion plus important et peut donc trouver des habitats de substitution en périphérie, d'autant qu'une frange boisée de 10 mètres minimum est maintenue entre la mare et le projet, et qu'une parcelle boisée est présente à l'ouest de l'autre côté de la route communale, à circulation faible. Le projet n'engendre donc pas d'impact significatif sur les habitats naturels, la flore, et la faune.

Par ailleurs, les eaux pluviales issues des futures surfaces imperméabilisées (toiture, chaussée) feront l'objet d'une gestion qualitative et quantitative avant rejet dans le milieu naturel.